



L'ACCÈS À INTERNET : UNE AMÉLIORATION SENSIBLE GRÂCE AU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département et les Communautés de communes se sont associées pour financer un accès au très haut débit pour tous les citoyens de la Communauté de communes Chalosse Tursan. Ces collectivités ont confié au SYDEC la mise en œuvre de ce vaste programme.

MONTEE EN DEBIT

Comme cela a été le cas en 2017 sur les communes de Aurice, Bas-Mauco, Eyres-Moncube, Fargues, Horsarrieu et Sainte-Colombe, puis en 2018 sur Philondenx, Sorbets, Mant et Serres-Gaston, les communes de Montaut et Audignon bénéficieront début 2019 de la montée en débit. Au terme des travaux, les opérateurs installeront leurs équipements dans l'armoire technique. La date de l'ouverture des services sera communiquée à la commune dès qu'elle sera connue. Les abonnés à internet par le réseau de téléphonie fixe pourront alors contacter leur fournisseur d'accès à internet et bénéficier d'une augmentation de débit, et ce, sans modification du tarif de l'abonnement.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

En ce qui concerne le déploiement du réseau de fibres optiques, les études commencent dès cette année sur les communes d'Aubagnan, Bats, Samadet et Urgons et la mise en commercialisation du réseau est prévue pour fin 2019. Les études se poursuivront sur Hagetmau en 2019, puis Saint-Sever en 2020.

Les communes de Cauna, Montgaillard, Momuy, Saint-Cricq-Chalosse et Geaune seront traitées lors de la seconde phase du programme (à compter de 2021).

Comment cela va-t-il se passer ? C'est simple :

1. Le SYDEC construit le réseau et la Société publique locale (SPL) Nouvelle-Aquitaine THD, créée par le SYDEC et 6 autres départements, exploitera et commercialisera le réseau auprès de opérateurs.
2. Les opérateurs (*Free, Bouygues, SFR, Adista, Orange, Comptel...*) loueront ce réseau à la SPL pour vous proposer leurs offres.
3. La souscription d'un abonnement se fera donc comme sur le réseau téléphonique actuel, auprès des fournisseurs d'accès classiques. **Rien ne change, sauf le support sur lequel nos données transiteront : cela ne sera plus**

le réseau téléphonique mais le réseau public de fibres optiques. Quel que soit notre lieu de résidence, le débit sera IDENTIQUE.

ACCES A INTERNET PAR SATELLITE

Tous les administrés, toutes les entreprises et tous les services publics dont les lignes de téléphonie fixe ne permettraient pas un accès à internet avec un débit supérieur à 3 Mbits/s, sont éligibles au dispositif d'aide à l'inclusion numérique. **Ce dispositif permet d'accompagner les bénéficiaires à hauteur de 400 euros pour acheter et installer le matériel nécessaires à l'accès à internet par satellite. Cette solution permet des débits équivalents, voire supérieurs à l'ADSL.** D'ici quelques années, un nouveau satellite, tel que le satellite Ka-SAT dédié aux télécommunications, sera lancé et mis en orbite pour subvenir aux besoins croissants des internautes.

REUNIONS PUBLIQUES FTTH

Vous serez informés lors de réunions publiques qui auront lieu à la fin des travaux. De plus, vous pouvez également poser vos questions par téléphone au **0 806 806 006** (service gratuit + prix de l'appel) ou bien sur le site <http://nathd.fr/>

Aucun administré ne sera oublié et tous bénéficieront d'une action.



Pose d'un shelter (ou local technique de télécommunications)

POUR EN SAVOIR PLUS...

SUR L'ÉTAT DE LA COUVERTURE HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT, ET MOBILE :

- Pour connaître votre couverture haut-débit : <https://observatoire.francethd.fr/>
- Pour connaître la couverture mobile : <https://www.monreseaumobile.fr/>
- Pour déposer une réclamation à l'ARCEP, en cas de difficultés avec votre opérateur fixe ou mobile : <https://jalerte.arcep.fr/>